

Augmentation des noyades en France : trois experts tirent le signal d'alarme.

Avec l'augmentation sans cesse croissante du nombre de noyades en France au cours de ces dernières années, voici ce qu'en pensent trois experts directement concernés par cette problématique.

Déclaration de M^e VERMOREL (1) à ce sujet

« Malgré mes interventions régulières dans les tribunaux correctionnels sur les affaires de noyades dans l'hexagone et outre-mer, je ne m'habituerai jamais à ces drames. Il y a toujours une ambiance de plomb dans les prétoires dès lors que la mort d'un enfant est en cause et plane lugubrement dans le tribunal : on ne s'habitue pas à la mort d'un enfant. Ce qui est arrivé à Chalon-sur-Saône est le drame le plus absolu pour les parents. **Et pourtant, ce drame aurait pu être parfaitement évité.** Comme pour d'autres noyades d'enfants, c'est un problème national. Il y a vingt-cinq ans de cela, ces trois enfants auraient sans doute eu un enseignement complet sur plusieurs cycles à l'école et auraient su se sortir de cette situation.

On ne se noie pas à neuf ans dans un lac en été si l'on sait nager, ne serait-ce qu'un minimum comme le test de l'école de natation française ou tout autre test de capacité en natation.

L'Etat est clairement au centre de la faillite en matière d'enseignement de la natation scolaire en raison de l'abandon des politiques volontaristes des années 70/80. **Il y a vingt-cinq ans, très peu d'enfants arrivaient en sixième sans savoir nager, aujourd'hui c'est 50% des enfants qui ne savent pas nager.** Déjà en 2010, David DOUILLET posait la question au parlement, et rien depuis n'a changé.



De gauche à droite, M^e VERMOREL, avocat au barreau de Chalon-sur-Saône, Denis FOEHRLE, directeur national de la FNMNS et le magistrat BELHACHE.

Mon ami l'excellent magistrat honoraire Christian BELHACHE, ancien MNS comme moi (auteur de l'ouvrage « Le droit des baignades », 7^e édition) ainsi que le directeur de la Fédération nationale des métiers du sport et de la natation M. Denis FOEHRLE, nous sommes toujours consternés par ces catastrophes et nous intervenons dans les colloques des universités de sports et les CREPS pour sensibiliser les acteurs professionnels et institutionnels à ces questions de responsabilité et de sécurité publique.

J'ai la faiblesse de penser qu'à l'occasion de ces drames épouvantables, la justice pourrait être saisie pour la mise en cause de la responsabilité de l'Etat. Car savoir nager, c'est vital, et on peut être initié très tôt aux fondamentaux de ce savoir ».

(1) M^e VERMOREL, avocat au barreau de Chalon-sur-Saône, connu pour son implication régulière dans la défense des maîtres nageurs. Trois à cinq noyades chaque année pour lesquelles il plaide en correctionnelle, dont les plus récentes noyades d'enfants en piscine publique de Châteauroux, Pézenas, Pomeys, Bannière-de-Bigorre, etc.

Le point de vue de M^e BELHACHE (2) sur la problématique des noyades en France

« Le drame de Chalon met en évidence une situation hélas bien connue et dénoncée depuis des années, les résultats de l'apprentissage de la natation auprès des enfants scolarisés sont loin d'être satisfaisants puisque, à l'entrée en sixième, la moitié de ceux-ci ne savent pas nager... Naguère, lorsque seuls les MNS des piscines enseignaient cette discipline auprès de ces enfants, tandis que le maître d'école patientait sur un banc en attendant la fin de la séance, 90% de ceux-ci savaient nager... Cependant, pour préserver l'autonomie pédagogique auréolant les fonctions de professeurs des écoles, cet apprentissage leur fut concédé.

Si l'on doit louer la qualité des enseignants pour diffuser les savoirs fondamentaux, français, calcul, histoire... au demeurant **il faut bien faire un constat, les professeurs des écoles ne sont pas, et de loin, plus qualifiés que les MNS pour enseigner la natation**, laquelle, contrairement aux croyances généralement élevées au rang de dogme absolu par ceux qui ne l'on jamais enseignée, n'est pas aussi simple qu'il y paraît. Au fil des diverses éditions de mon livre "Le droit des baignades", pour ma part, depuis bientôt trois décennies, je n'ai cessé de démontrer que **toutes les circulaires régulièrement éditées en matière d'enseignement de la natation aux enfants scolarisés, mais aussi régulièrement réformées...**, si elles s'étourdissaient de mots, elles étaient cependant dans l'irréel... et **ne pouvaient pas permettre d'atteindre l'objectif souhaité**, c'est-à-dire que tous les enfants scolarisés sachent nager. Malheureusement, malgré les évidences, les constats et les chiffres, rien ne changea jamais... Aujourd'hui, le résultat est là : trois enfants d'âge scolaire d'une même fratrie sont morts, noyés !... Pour la énième fois, je propose donc que les décideurs fassent preuve de réalisme, de pragmatisme, d'efficacité et de bon sens en concédant qu'**il est grand temps**, l'échec étant patent, **de confier l'apprentissage de la natation des enfants aux seuls professionnels que sont les MNS** et de laisser au vestiaire la procédure, Graal paraît-il, des agréments cache-misère qui, finalement, malgré les affirmations des autorités ne souffrant aucune critique, démontrent régulièrement leur inefficacité et placent les authentiques professionnels... au rang peu valorisant de subalternes.

Serai-je aujourd'hui plus entendu qu'hier ?... »

(2) Christian BELHACHE, magistrat honoraire et titulaire du diplôme de maître nageur sauveteur, s'intéresse au droit des baignades depuis plusieurs années. Sa connaissance du sujet fait autorité auprès de ceux qui, à un titre quelconque, doivent assurer la sécurité des lieux de baignade. Ses conférences et l'ensemble de ses travaux contribuent à faire avancer une matière dans l'étude de laquelle peu de personnes se sont aussi complètement investies.

Déclaration de Denis FOERHLE (3), directeur national de la FNMNS, face à cette situation.

« Que des enfants ne sachent pas nager à partir de neuf ans est tout simplement scandaleux. Où est la mission de l'Etat et de ces prétendus objectifs devant permettre d'apprendre à nager à l'école ? Je suis MNS depuis 1979, et j'ai pu participer à l'effort national mis en place dans les années 1980 à 2000, et je vous assure que nos jeunes savaient nager ou du moins se sauver ! Depuis lors, tout part à vau-l'eau : réduction des créneaux, des objectifs flous voire inexistantes, revue à la baisse des tests de natation de l'Education nationale pour faire croire qu'on y apprend toujours à nager (on se ment !), diminution des aides, retrait des MNS de l'enseignement de la natation par mesure économique, des enseignants peu ou non formés, et pour certains ne sachant pas nager, et à qui on demande d'enseigner la natation, fermeture des piscines, des DSP qui privilégient les activités lucratives au détriment de l'apprentissage de la natation pour les enfants d'âge scolaire, indifférence des élus qui ne prennent pas suffisamment en compte la nécessité d'apprendre à nager et qui se contentent d'actions de saupoudrage... »

Concernant la noyade de trois enfants de la même famille à Chalon-sur-Saône, survenue dans le lac des Prés-Saint-Jean en juillet 2018, invoquer une eau à 10°C est un faux semblant... Je ne connais pas ce plan d'eau, mais avec les températures que nous avons enregistrées durant cette période, je suis sûr qu'en y trempant le thermomètre on serait largement au-dessus... mais cela changerait quoi ? Même dans une eau à 20° ces jeunes se seraient noyés... Tout simplement parce qu'ils ne savaient pas nager... » .

(3) Denis FOERHLE est actuellement directeur du Centre national de formation de la FNMNS. MNS depuis 1979 et ETAPS durant trente-cinq années, formateur depuis 1980, il cumule des années de formation au SECOURISME BNSSA SSA MNS, est responsable de l'équipe pédagogique nationale de la FNMNS et expert depuis plus de vingt ans auprès de la DGSCGC. Il a assuré des fonctions de sauveteur - chef de poste - chef de secteur sur les plages de la côte atlantique de Biarritz à St-Brieuc, totalise vingt-six années de sauvetage en mer et quarante-quatre années en tant qu'officier volontaire au SDIS 68.